

CABINET DU
VICE-PREMIER MINISTRE
ET MINISTRE DES COMMUNICATIONS
ET DES REFORMES INSTITUTIONNELLES



LE VICE-PREMIER MINISTRE

1040 Bruxelles.
Rue de la Loi 65
Tél (02) 237 67 11
Téléfax : (02) 230 18 24
(02) 231 19 12

DOSSIER T.G.V.

J.-L. DEHAENE
Vice-Premier Ministre et Ministre
des Communications et des
Réformes institutionnelles

23 janvier 1990

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE INTERNATIONAL DU PROJET T.G.V.	5
1. Le T.G.V. : une réponse au besoin croissant de transport en Europe.	5
1.1. L'expansion du trafic routier et aérien.	6
1.2. La nécessité de réorienter l'offre ferroviaire.	6
2. Le projet de liaison rapide Paris/Londres - Bruxelles - Amsterdam/Cologne - Francfort : composante d'un réseau européen à grande vitesse.	7
3. Intérêt de la participation belge au projet.	8
4. Discussions sur le plan international.	9
5. Calendrier d'exécution du projet de réseau européen à grande vitesse.	10
REALISATION CONCRETE DU PROJET T.G.V. EN BELGIQUE	12
I. <u>INTEGRATION DU PROJET T.G.V. DANS LE RESEAU INTERIEUR</u>	13
1. Signification concrète de l'intégration.	14
2. Plan d'avenir "STAR 21" de la S.N.C.B.	15
3. Schéma des discussions concernant le plan d'avenir "STAR 21".	16
II. <u>CHOIX DES TRACES EN TERRITOIRE BELGE</u>	18
1. Procédure.	18
1.1. Etude thématique du projet T.G.V.	18
1.2. Etude d'impact sur l'environnement.	19
1.3. Examen des propositions de tracé par les Régions.	19
1.4. Implication des communes.	21
1.5. Expropriations.	22

2.	Propositions de tracé.	23
2.1.	Frontière française - Bruxelles.	23
2.1.1.	Frontière française - Lembeek.	23
2.1.2.	Lembeek - Bruxelles.	26
2.2.	Passage par la jonction Nord-Midi à Bruxelles.	28
2.3.	Bruxelles-Frontière néerlandaise.	28
2.3.1.	Bruxelles-Berchem.	28
2.3.2.	Traversée d'Anvers.	29
2.3.3.	Liaison Luchtbal - Frontière néerlandaise.	30
2.4.	Bruxelles - Frontière allemande.	31
2.4.1.	Bruxelles - Louvain - Liège.	31
2.4.2.	Liège - Frontière allemande.	33
III.	ASPECTS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	34
1.	Considérations générales.	34
2.	Contexte général des conditions de rentabilité.	35
2.1.	Etudes antérieures.	35
2.2.	Le rapport d'octobre 1988.	36
2.3.	La rencontre des Ministres du 26 octobre 1988.	36
2.4.	Aide communautaire.	37
2.5.	La réunion de La Haye du 21 novembre 1989.	37
3.	Investissements à charge de l'Etat.	39
3.1.	Frontière française - Bruxelles.	40
3.1.1.	Frontière française - Lembeek.	40
3.1.2.	Lembeek - Bruxelles-Midi.	40
3.2.	Bruxelles.	41
3.3.	Bruxelles - frontière néerlandaise.	41
3.3.1.	Bruxelles - Berchem.	41
3.3.2.	Anvers.	42
3.3.3.	Anvers - frontière néerlandaise.	42

3.4.	Bruxelles - frontière allemande.	43
3.4.1.	Bruxelles - Louvain.	43
3.4.2.	Louvain - Liège.	44
3.4.3.	Liège - frontière allemande.	44
3.5.	Récapitulatif.	44
4.	Investissements propres au projet T.G.V.	45
5.	Rentabilité interne.	46
6.	Explications et commentaires.	49
6.1.	Evaluation de la demande.	49
6.2.	Recettes.	50
6.3.	Coûts.	50
6.4.	Rétrocession.	51
6.5.	Charges financières.	52
6.6.	Marge brute d'autofinancement (cash-flow).	54
6.7.	Amortissements.	55
6.8.	Résultat net.	56
6.9.	Interventions financières extérieures.	57
6.10.	Conclusions.	58
	PROPOSITION DE DECISION	60
	ANNEXES	61
Annexe 1 :	intégration de l'infrastructure T.G.V. sur la relation Bruxelles - Liège.	62
Annexe 2 :	cartes.	68